



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2026 à 20h10

Suite à la convocation légale du 29 mai 2026 établie par Madame Liliane JOURNOT, maire de Deluz le Conseil Municipal de la commune de DELUZ s'est réuni le vendredi 5 juin 2026 à 20h10 en mairie, en séance ordinaire, salle du conseil municipal.

Il a été procédé conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Dominique VERNET été désigné pour remplir cette fonction.

Etaient présents (11) : JOURNOT Liliane ; VERNET Dominique ; AUBERTIN Dénia ; BERÇOT Patrick BERÇOT Johann ; GAUFFRE Maxime ; CRASSA Lidwine ; DEBOUCHE Magali ; MICHEL Jean Philippe ; MICHAUD Amélie ; PONÇOT Bénédicte ; POTIER Myriam ; REMACK David ; SILLANS Aline

Absents excusés (1) : SEGUIN Philippe,

Procurations (1) : SEGUIN Philippe à Myriam POTIER

Madame la Maire ayant constaté la présence du quorum a ouvert la séance à 20h10

Ordre du jour :

I DELIBERATIONS :

1. Approbation de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026
2. Délégation du conseil municipal au Maire suite aux remarques de la préfecture
3. Convention RASED
4. Choix du nouveau locataire pour l'entrepôt à bateaux
5. Choix d'un emprunt (Banque populaire, Crédit agricole de Thise)
6. Départ en retraite de Madame OLIVIER au 1^{er} novembre. Recherche d'un remplaçant et mise en place de la procédure de recrutement à compter du 1^{er} juillet
7. Réorganisation du plan communal de Sauvegarde :
PPI (plan particulier intervention, sur voirie de Butagaz organisation le 24 juin 2026
Besoin de conseillers pouvant être présents et les 3 adjoints obligatoires
8. Mardi des Rives

II QUESTIONS DIVERSES :

1. Diagnostic et entretien de la cheminée des Papeteries
2. Projet GBM maître d'œuvre pour la rénovation du bâtiment communal rue des Papeteries
3. Projet de changement chaudières école et salle polyvalente (audit énergétique pour l'école)
4. Prolongation arrêt maladie EL BOUNADI Delphine et recherche d'un remplaçant ASTSEM à compter du 15 juin

1. Approbation du conseil municipal du 27 avril 2026

Le Conseil municipal adopte le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal a été adressé à chaque conseiller municipal

Madame le Maire demande s'il y a des ajouts, corrections, modifications à faire au procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 27 avril 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2026 tel qu'il a été rédigé.

2. Délégation du conseil municipal au Maire suite aux remarques de la Préfecture

Suite à un courrier du contrôle de légalité de la Préfecture concernant les délégations du conseil municipal au Maire prise lors de la séance du 21 mars 2026, il nous a été demandé d'apporter des précisions sur les rubriques 17, 21 et 22 :

17 : régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communaux, le conseil municipal donne une délégation au maire pour un montant plafond de 10 000 € ;

21 : droit de préemption sur les fonds de commerce, en cas de nécessité d'utiliser ce droit, Madame la Maire prendra une délibération auprès du conseil municipal.

22 : droit de priorité du code de l'urbanisme défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit de préemption des mêmes articles dans les conditions fixées par le conseil municipal. En cas de nécessité d'utiliser ce droit, Madame la Maire prendra une délibération auprès du conseil municipal.

Il convient donc de modifier la délibération N° 12/2026 et d'ajouter ce complément sur les points 17, 21 et 22 à la première délibération N°12/2026 du 21 mars 2026

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

3. Convention RASED avec la Communauté de communes du Doubs Baumois

Madame la Maire donne lecture de la convention RASED signée entre la commune de Deluz et la communauté de Communes du Doubs Baumois.

Cette convention est consentie pour une durée de 4 ans à la date de prise d'effet, soit le 1^{er} septembre 2026.

Cette convention a pour objectif d'apporter un accompagnement spécifique à certains enfants en difficulté scolaire. Une enseignante spécialisée et une psychologue se déplacent sur des communes extérieures.

Une participation de financement est demandée à 1 € pour chaque enfant.

La participation de la commune de DELUZ s'élèverait pour cette année 2026 à 52 euros.

Le conseil municipal après prise de connaissance du projet de convention, autorise Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention et à la mettre en application.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

4. Choix d'un nouveau locataire : entrepôt communal de DELUZ

Madame la Maire présente les deux projets de reprise de l'entrepôt communal : projet de Monsieur Benjamin JOUNIN et projet de Monsieur Maxime GAUFFRE.

Monsieur Maxime GAUFFRE, conseiller municipal intéressé, s'est retiré de la salle et n'a participé ni au débat ni au vote.

Après étude des deux projets et discussions, le conseil municipal se prononce pour la mise à location de cet entrepôt à Monsieur Maxime GAUFFRE, auto entrepreneur

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention autorise Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat de bail et à faire toutes les démarches nécessaires pour appliquer cette délibération. Le prix du loyer annuel est de 5000 euros, loyer payable mensuellement (soit 416.66 euros par mois).

VOTE : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

5. Emprunt auprès du crédit agricole

Madame la Maire a demandé deux offres de crédit, l'une auprès de la Banque Populaire, l'autre auprès du crédit Agricole de Thise. Les deux offres sont présentées au conseil municipal.

Les deux offres ont été présentées aux membres de la commission finances et au conseil municipal, le choix s'est porté sur l'offre du Crédit Agricole au taux de 4.10 % pour une durée de 25 ans

Après délibération, le conseil municipal choisit l'offre du crédit agricole à un taux de 4.10 % sur 25 ans :

- Montant du prêt : 350 000 €
- Taux du prêt : 4.10 %
- Montant de l'échéance annuel : 22 641. 62 euros
- Durée du prêt : 25 ans
- Frais de dossier : 437 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à faire toutes les démarches auprès du crédit Agricole de Thise pour la signature et la réalisation de cet emprunt

Santé financière : La commune conserve actuellement deux emprunts en cours. Sa capacité d'endettement reste positive, permettant d'envisager sereinement de nouveaux emprunts pour des projets futurs.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

6. Recrutement d'un nouvel adjoint technique pour l'entretien des bâtiments communaux suite au départ en retraite de Madame Nathalie OLIVIER

Madame la Maire explique au conseil municipal que Madame Nathalie OLIVIER, adjoint technique a fait valoir son droit à la retraite au 1^{er} novembre. Comme Madame OLIVIER a des congés à récupérer Elle terminera son temps effectif de travail fin août pour la commune.

Madame la Maire souhaite procéder au recrutement d'un nouvel agent le plus rapidement possible pour que cet agent puisse travailler en doublon avec Madame OLIVIER au mois d'août.

Après discussion et délibération, le conseil municipal autorise Madame la Maire à lancer la procédure de recrutement pour embaucher un nouvel adjoint technique en CDD sur un temps de travail de 26h auprès du centre de gestion.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

7. Réorganisation du Plan communal de Sauvegarde

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) lié au site Seveso Butagaz, la structure du Plan communal de Sauvegarde doit être validée. Suite au changement de mandat, une mise à jour du Plan communal de Sauvegarde est nécessaire.

Un exercice de mise en situation organisée par les services de la Préfecture et la commune et l'entreprise BUTAGAZ se déroulera le mercredi 24 juin 2026.

Pour cet exercice, La direction des secours sera assurée par Liliane JOURNOT Maire, et Dominique VERNET, premier adjoint.

Responsable des actions communales : Patrick BERÇOT, 3 ième adjoint et Maxime GAUFFRE

Poste de commandement communal (Permanent)
Jean-Philippe MICHEL, suppléante : Bénédicte PONÇOT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

8. Mardis des Rives

Madame la Maire présente le projet de la manifestation du Mardi des Rives.
La date retenue pour la commune est le mardi 28 juillet 2026.

Madame la Maire demande qui est d'accord pour l'organisation du Mardi des rives.
Le conseil municipal se prononce par 14 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention

En ce qui concerne le prestataire, le Bar restaurant La Pergola est choisi pour cette manifestation, il doit impérativement prendre à sa charge les boissons et les 30 plateaux-repas destinés au personnel de l'organisation du Mardis des Rives

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus.

VOTE : 14 pour, 1 contre, 0 abstention

II QUESTIONS DIVERSES

Remplacement en urgence (Secteur Scolaire)

- Situation : Prolongation du congé maladie de Delphine jusqu'au 19 juillet 2026
- Décision : Le conseil valide la nécessité de trouver et recruter d'urgence une ATSEM de remplacement.

Événements, Culture et Vie Sociale

Repas ou Goûter des Anciens

- Date retenue : Le conseil à l'unanimité vote pour un repas. L'événement en l'honneur des aînés de la commune est fixé au dimanche 17 janvier 2027.

Travaux, Urbanisme et Projets

Réparation de la cheminée

- Constat : Une inspection par drone réalisée par le cabinet Pateux et Robert a mis en évidence un défaut de sécurité (il manque 3 cerclages). Des travaux de réparation devraient être engagés.

Travaux bâtiments de la Rue des Papeteries

- Objet : Grand projet de réhabilitation pour un coût de 600 000 €.

Chauffage de la salle polyvalente

- Projet : Modernisation du système de chauffage actuel (remplacement de 3 chaudières au fioul) par des systèmes différents (projet à l'étude).

Affaires Scolaires

- Effectifs : Excellente nouvelle pour l'école du village, sept inscriptions d'enfants sont prévues pour la rentrée prochaine.
- Aménagement de la cour : M. Remack annonce que des financements sont prévus pour des projets d'aménagement de cours d'école en collaboration avec la DREAL . Deluz pourrait en bénéficier.

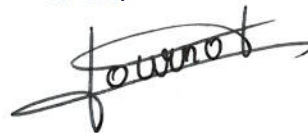
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Le secrétaire de séance,



Dominique VERNET

La Maire,



Liliane JOURNOT